CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(Articles L 6353-2 et R 6353-1 du code du travail)

Entre

OSTEOPLUS 84, 95 Lou Marca, Coustellet, F-84660 MAUBEC
Représenté par : Claude Roumi D.O.
Fonction : Président

Et

Nom et Adresse de l'entreprise
(Ci-après nommé le bénéficiaire)

Représentée par :

Fonction :

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93840407884 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 834394777

I. OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation : « Les centres-réflexes de Chapman, relance immunitaire et maladies inflammatoires – Niveau 1 ».

Nature de l'action conformément à l'article L6313-1 du code du travail : Action de formation entrant dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.
Elle a pour objet : Approfondissement théorique et pratique des techniques ostéopathiques à visée endocrinienne et immunitaire.

La formation est dispensée par : Claude Roumi, Ostéopathe D.O.

L'effectif prévu est de 10 à 20 personnes.

Dates de la session :

La formation comprend trois modules de trois jours, en résidentiel.

Module 1 : 04, 05 et 06 juillet 2025 ; arrivée le jeudi soir, 03 juillet, vers 18 heures.
Module 2 : à définir ;
Module 3 : à définir.

Horaires de formation :
Le jeudi soir : arrivée vers 18 heures pour vous installer, repas prévu vers 19 heures 30 - présentation de la formation le jeudi soir à 21 heures.

- 1er jour : 9 h – 12 h 30 et 14 h 30 – 18 h
- 2ème jour : 9 h – 12 h 30 et 14 h 30 – 18 h
- 3ème jour : 8 h 30 – 12 h et 14 h – 17 h.

Nombre total d'heures par stagiaire : 18 heures par niveau soit 54 heures au total

Lieu de formation :

Association Le Petit Prince
11, Chemin de Lauris
84160 Cadenet
04.90.68.10.00

Logement et repas sur place.

Le programme de l'action de formation est détaillé ci-dessous :

Détail du Niveau 1

Premier jour :

Anatomie du système lymphatique

- Généralité, les vaisseaux, origine de la lymphe et des vaisseaux lymphatiques, les ganglions, la circulation, les découvertes récentes et anciennes importantes pour la technique des centres-réflexes et l'Ostéopathie.
- Pratique sur les lymphatiques superficiels
- Frank Chapman
- Influences d'A.T. Still
    - La règle de l'artère
    - Les fascias
    - Le LCR
    - Les lymphatiques
    - Sa philosophie
- Les innovations de Frank Chaman
- Recherche et localisation des centres réflexes et pratiques, sur les ganglions profonds
- Pratique sur le système entérique, initiation

Deuxième jour :

- Anatomie du système lymphatique du système digestif et des chylifères.
- Nouvelles découvertes sur l'origine de la lymphe au niveau des intestins et sa fonction
- Anatomie du système nerveux entérique et sa relation avec le système nerveux autonome

- Pratique sur le système entérique II
- Les centres-réflexes des émonctoires (théorie et pratique) :
    - Gros intestin, constipation
    - Poumon supérieur
    - Poumon inférieur ou diaphragme
    - Ralentissement du foie
    - Reins
    - Utérus
- Pratique des centres-réflexes antérieurs et postérieurs, ainsi que du système entérique

Troisième jour :

- Les centres-réflexes ORL (théorie et pratique) :
    - Rétinite et conjonctivite : Maladies de l'œil
    - Otites
    - Pharyngites
    - Nez, rhinites, rhume
    - Amygdalites, aiguës et chroniques
    - Problèmes de langue
    - Laryngite et grippe
    - Sinusites
- La thyroïde (théorie et pratique) Son importance dans la pratique des centres réflexes.

Pratique des centres-réflexes antérieurs et postérieurs des émonctoires et des centres ORL, ainsi que du traitement entérique

- Début de protocole de traitement avec tous les centres-réflexes que nous avons découverts.

Détail du Niveau 2

- 1er jour

    - Cas cliniques rencontrés et révision des centres-réflexes étudiés.
    - Anatomie du système lymphatique du système digestif et des chylifères.
    - Nouvelles découvertes sur l'origine de la lymphe au niveau des intestins et sa fonction
    - Anatomie du système nerveux entérique et sa relation avec le système nerveux autonome
        - Gros intestin, constipation
        - Troubles colites,

- 2ème jour

    - Les centres-réflexes du système digestif, centres-réflexes antérieurs et postérieurs (théorie et pratique). :
        - Gastrites,
        - Œsophagites,
        - Troubles de la fonction hépatique et de la vésicule biliaire,
        - Troubles pancréatiques,
        - Rate,
        - Pylore,
        - Hémorroïdes,
        - Intestin grêle
        - etc.

        - Relation entre les différents centres-réflexes et les structures anatomiques permettant la compréhension de certaines pathologies.

- 3ème jour

    - Anatomie du système lymphatique du système uro-génital masculin et féminin
    - Les centres-réflexes du système uro-génital masculin et féminin, centres-réflexes antérieurs et postérieurs (théorie et pratique).
        - Ligament large, ovaires, utérus, trompes, fibromes utérins, thyroïde
        - Prostate, testicules, épididymites, thyroïde
        - Approche de traitement des affections gynécologiques et urogénitales.

    - Les centres-réflexes de la myocardite et des maladies de cœur.
    - Pratique en intégrant les centres-réflexes antérieurs et postérieurs :
        - Les centres-réflexes digestifs
        - Les centres-réflexes du système uro-génital masculin et féminin
        - Des centres-réflexes ORL
        - Des centres-réflexes de la thyroïde

Détail du Niveau 3

- 1er jour

    - Cas cliniques rencontrés et révision des centres-réflexes étudiés.
    - Nouvelle approche pour la compréhension du traitement des problèmes dit psychologiques
    - Que sont les problèmes psy, le stress, etc. Comment se manifestent-t-ils ?
    - Nouvelle approche du système nerveux sympathique, orthosympathique et système nerveux périphérique et central.
    - Nouvelle approche concernant le nerf vague
    - Nouvelle approche du rôle de la moelle et de la dure-mère
    - Relation entre nerf vague - SNC - système nerveux sympathique et parasympathique - système nerveux entérique
    - Pratique sur le système entérique
    - Les glandes sous-maxillaires - théorie et pratique
    - Importance du ganglion cervical supérieur et son incidence sur les centres-réflexes de Chapman - théorie et pratique

- 2ème jour

    - Les centres-réflexes (théorie et pratique) de l'AVC, des ataxies cérébelleuses, des céphalées, des problèmes psy, des vertiges (théorie des cristaux), de la nausée.
    - Les centres-réflexes (théorie et pratique) des torticolis et de la névralgie sciatique.
    - Les centres-réflexes (théorie et pratique) des dépressions.

- 3ème jour

    - Les centres-réflexes (théorie et pratique) des troubles psy en relation avec les émotions et les troubles du comportement
    - La peau et traitement avec les centres-réflexes de Chapman.
    - Révision de la technique sur les lymphatiques superficiels
    - Révision pratique de tous les centres-réflexes.

- Développement du protocole de traitement par les centres-réflexes de Chapman.
- Révision sur le traitement entérique et comment le placer dans le traitement de Chapman
- Synthèse de la formation.

Le contenu de chaque journée et de chaque Niveau pourra évoluer en fonction des questions qui permettrons éventuellement d'approfondir le sujet.

II. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un participant aux dates, lieu et heures prévus ci-dessus, pour les trois modules de trois jours.

Le participant sera :

Identité : Fonction :

III. PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 780 euros par module, soit 2340 euros net de taxe.

Délai de rétractation :

À compter de la date de la signature de la convention, le stagiaire dispose d'un délai de 10 (dix) jours pour se rétracter et se désister de son inscription à la formation objet des présentes.
Le stagiaire s'engage à informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Jusqu'à l'écoulement de ce délai et en cas de rétractation du stagiaire, aucune somme au titre de son inscription ne lui est demandée.

Modalités financières :

Le stagiaire s'engage à régler par chèque bancaire ou virement à l'ordre de OSTEOPLUS 84 :

- 180 euros lors de l'inscription, à l'expiration du délai de rétractation mentionné ci-dessus et à défaut pour le stagiaire d'avoir actionner ce droit,
- 600 euros un mois avant le début du premier Niveau,
- 780 euros un mois avant le début du deuxième Niveau,
- 780 euros un mois avant le début du troisième Niveau.

Les règlements peuvent se faire par chèque à l'ordre de : Osteoplus84
Ou bien par virement bancaire : IBAN : FR76 3000 3041 7400 0200 3026 430
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

IV. MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

Livres : *Interprétation endocrinienne des centres-réflexes de Chapman* et *Lumière sur l'Osteopathy,* Power Point.

V. MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Contrôle pratique d'un protocole de traitement par les centres-réflexes de Chapman.

VI. MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

Apprentissage et contrôle continu, tant théorique que pratique, des différents centres-réflexes étudiés lors de chaque module.

VII. SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, le lieu et la durée de l'action de la formation sera remise par l'organisme de formation au bénéficiaire à l'issue de la formation (article L6353-1 du code du travail).

VIII. NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participant n'est pas suffisant.

En cas d'inexécution, totale ou partielle, de la convention du fait du cocontractant, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur.

IX. DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

<u>En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention</u>, il n'est prévu aucun dédommagement.

<u>En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention</u>, il n'est prévu aucun dédommagement.

<u>En cas de réalisation partielle</u> par l'entreprise bénéficiaire et/ou l'organisme de formation, il n'est prévu aucun dédommagement.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

X. CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal d'AVIGNON sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire[1], à Coustellet
Le / /

L'entreprise bénéficiaire
Cachet

L'organisme de formation
Cachet

Nom et qualité du signataire

Nom et qualité du signataire

[1] Chaque page de chaque exemplaire doit être dûment paraphée. Chaque cocontractant en conserve un exemplaire, daté et signé.